

LA CONFÉDÉRATION VEUT INTENSIFIER LA PROMOTION DE LA FORMATION PERMANENTE

La formation continue est-elle un luxe dont on pourrait se passer ou au contraire une véritable nécessité lorsqu'on veut s'armer pour l'avenir? Quels seraient les avantages à attendre si les forestiers suivaient des cours plus souvent et plus régulièrement? Autant de questions qui ont été discutées à Lyss le 4 septembre dernier, lors de la journée de l'OFEFP. Celle-ci était consacrée aux thèmes d'actualité de la formation forestière et à la promotion de la formation continue dans le champ professionnel forestier. Cette journée a donné le coup d'envoi d'une campagne de l'OFEFP/ Direction fédérale des forêts pour la formation continue.

La journée débuta par un exposé d'Iwan Rickenbacher, qui encouragea tous les forestiers présents à continuer d'assurer une formation alliant attractivité et qualité. «Ne comptez pas les arrondissements forestiers, mais formez des gens de qualité!» a dit le conférencier, précisant que cela est primordial pour l'avenir de la branche (voir l'éditorial). La formation forestière doit s'orienter elle aussi en fonction des standards internationaux. Rickenbacher se demanda par ailleurs pourquoi on ne rencontre pas davantage de forestiers dans d'autres champs professionnels, par exemple dans les salles de rédaction des journaux. Il fut très applaudi lorsqu'il dit «Soyez courageux, passez les frontières».

Werner Schärer, Directeur fédéral des forêts, souligna lui aussi l'importance de la formation pour la branche. Rolf Dürig, chargé d'information de la Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF), livra une vue d'ensemble de la formation forestière. Il démontra que les responsables de la formation dans le secteur forestier ne chômeront pas ces prochaines années. C'est ainsi qu'après la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, de nouveaux règlements doivent être créés pour chaque profession forestière ou presque. Hanspeter Egloff, directeur adjoint de l'EFAS, décrivit deux tendances importantes au sein de l'économie forestière, qui ont des conséquences pour la formation. Il constata que l'intérêt des propriétaires forestiers envers l'exploitation de la forêt est en baisse. Il fit en outre remarquer que cette

SUITE PAGE 2

1 La Confédération veut intensifier la promotion de la formation

2 Editorial

3 Les responsables romands collaborent

4 Actualités en bref

Davantage de sécurité dans la forêt privée et paysanne

5 La plus haute des commissions pour la formation forestière a du pain sur la planche

7 Informations CODOC

8 Des journaux de travail de qualité



coups d'
poing

Bulletin pour la formation forestière





EDITORIAL

Saisir sa chance

Ce numéro est consacré à la formation continue. Même les non experts peuvent constater que l'économie forestière est en pleine mutation. Les attentes individuelles et collectives vis-à-vis des fonctions de la forêt augmentent. L'accroissement des risques liés à la nature a des effets sur les exigences posées aux soins et à l'exploitation de la forêt. La tempête du siècle Lothar a révélé des faiblesses dans ce domaine en Suisse. Ces facteurs et d'autres encore ont des conséquences sur les qualifications qu'on exige des spécialistes en foresterie. Ces changements profonds influencent la formation initiale et la formation continue.

La durée de validité des compétences acquises dans la formation initiale diminue. Il faut mettre en réseau certains éléments de formation proposés par d'autres branches, lorsqu'ils ont fait leur preuve sur le marché. Il faut par ailleurs adopter les standards internationaux et proposer une formation modulaire.

Mais les changements offrent aussi des chances. De nouvelles spécialisations apparaissent. Les professions forestières gagnent en attractivité par l'adaptation de leurs profils. L'adoption des standards internationaux ouvre de nouvelles possibilités de carrière dans le pays et à l'étranger. En tenant compte de la pratique professionnelle, on peut associer les employeurs publics et privés à l'organisation et au financement des formations initiales et continues.

Une formation initiale et continue réussie permet de redéfinir le rôle de la profession. Toutes les associations et organisations qui s'occupent de questions forestières sont conscientes que le facteur formation est d'une importance capitale pour assurer l'entretien et l'exploitation durable des forêts.

C'est maintenant qu'il faut saisir cette chance.

Prof. Iwan Rickenbacher
Communication et conseils

...LA CONFÉDÉRATION VEUT INTENSIFIER...

exploitation est de plus en plus confiée à des entrepreneurs forestiers et que cela conduit à une mécanisation plus poussée de la récolte des bois.

Thomas Peter, forestier-bûcheron et membre de la CFFF, présenta les propositions de réforme de la formation des forestiers-bûcherons. Les points marquants sont la meilleure prise en compte de l'écologie et la possibilité de pratiquer l'échange d'apprentis entre les entreprises. Cette possibilité est également prévue par la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Enfin, Olivier Schneider, représentant de CRIFOR, aborda le thème de la formation continue des ingénieurs forestiers. A son avis, cette formation n'est pas à considérer comme un supplément, mais comme la condition de survie dans un environnement turbulent et en mutation constante.

L'après-midi fut entièrement consacré au thème de la formation continue dans le secteur forestier. Res Marty, responsable de la journée, proposa 10 thèses qui furent discutées en petits groupes. La thèse n° 1 est en gros la suivante «La formation continue dans le domaine forestier veut contribuer à assurer durablement la qualité et l'attractivité des professions forestières». Durant la journée, nul n'a contesté la nécessité d'attribuer davantage d'importance à la formation continue. Les temps sont depuis longtemps révolus où l'on pouvait exercer le même métier toute sa vie. L'apprentissage permanent prend de plus en plus d'importance. Pour ne pas décrocher, il faut se former continuellement.

Il est plus difficile de savoir comment mieux inscrire dans la réalité l'idée de la formation continue. Des études ont montré qu'en Suisse, seuls 40% de la population active se perfectionnent régulièrement. Ce pourcentage n'est probablement pas plus élevé dans le secteur forestier. Durant la récession actuelle, on observe même bien souvent une chute de la demande en matière de cours de perfectionnement. Dans un environnement difficile, les entreprises réduisent les fonds destinés à la formation continue de leur personnel.

Lors de la rencontre, plusieurs personnes ont émis le souhait de voir les propriétaires de forêts – dans leur rôle d'employeurs – s'engager davantage en faveur de la formation continue. Et que ceux-ci, plus généralement, soient mieux intégrés dans la formation. Pour les participants, il était clair qu'il ne s'agit pas de réinventer la formation continue, mais qu'elle doit être mieux coordonnée et mieux vendue. L'idée de rendre cette formation obligatoire, comme elle l'est dans la plupart des cantons pour les apprentis, n'a guère plu. Les forestiers présents sont tombés d'accord: il faut d'une part assurer une offre de qualité et d'autre part faire plus d'efforts pour motiver leurs collègues à se former.

Les 10 thèses ont été approuvées moyennant quelques retouches. Elles seront publiées prochainement dans un rapport sur la journée.



FORMATION

LES RESPONSABLES ROMANDS COLLABORENT

Vous êtes instructeur dans les cours de génie forestier ou de soins culturaux. L'année prochaine, vous pourrez suivre un cours de méthodologie. Avec d'autres collègues romands et dans de bonnes conditions. Voilà, par exemple, une décision que vient de prendre le groupe romand des responsables cantonaux de la formation forestière. Ils ont senti un besoin et mettent en commun leurs moyens pour y répondre. Ce groupe travaille et réagit pour améliorer la qualité de la formation.

Les représentants des sept cantons se retrouvent deux fois par an. Au printemps, ils en profitent d'ailleurs (sauf VD et GE) pour participer, avec les responsables et les chefs de cours de l'Économie forestière Suisse, à la préparation du programme des cours de bûcheronnage de la saison à venir. Informel, au départ, en 1995, le groupe répond à un mandat des inspecteurs forestiers cantonaux de FR, JB, JU et NE: réfléchir sur les possibilités de collaboration intercantonale en matière de formation. Le groupe s'est étoffé, sans contraintes, des autres représentants romands et, depuis, se sont constitués des groupes semblables dans les autres régions de Suisse.

Les membres du groupe romand s'informent mutuellement des réalités et des tendances forestières dans leur canton. C'est déjà précieux! Ils apprécient aussi d'avoir des nouvelles de CODOC et de la Direction fédérale des forêts par le responsable de CODOC qui les rejoint. Ils collaborent à des actions concrètes. Qu'il s'agisse de mettre sur pied un cours ou de réaliser, tout récemment encore, un aide-mémoire plastifié de la dernière édition des usages du commerce des bois. Ils prennent aussi position. Ainsi, en 2002, le groupe a déclaré son opposition à la modularisation partielle de la formation initiale de forestier-bûcheron. Cet automne, les membres ont étudié une analyse de l'Économie forestière Suisse sur les coûts des cours de bûcheronnage. Cela en vue de la rencontre suisse prévue fin novembre où le sujet sera mis à l'ordre du jour.

Ainsi les décisions communes prennent du poids face aux divers partenaires et à tous les niveaux.

Les outils d'une bonne collaboration.

Dans chaque canton, le responsable poursuit l'échange d'informations avec l'inspecteur cantonal comme avec les formateurs. Et c'est peut-être ce qui fait le succès du groupe romand: les bons contacts entre les membres. Ils conduisent à des échanges ouverts. Encore mieux, à un réflexe de collaboration. Cela permet au groupe qui réunit pourtant contremaîtres, gardes et ingénieurs forestiers des sept cantons de réagir vite et sur le fond des problèmes.

Dans cette période de restructuration et de libéralisation, une erreur serait de ne plus croire à la formation des professionnels forestiers. Henri Neuhaus, représentant du Jura bernois et chef du groupe aime à rappeler cette histoire récente. En pleine crise horlogère, on a cru que l'heure de la montre mécanique était passée, détrônée par l'électronique et qu'il n'y avait plus besoin de former des horlogers. Depuis, il a fallu remonter, en catastrophe, les filières de formation...

Renaud Du Pasquier



ACTUALITÉS EN BREF

La formation permanente dans le vent

Universum Communications, entreprise suédoise de conseil et d'étude de marchés, enquête chaque année auprès des jeunes salariés suisses (jusqu'à huit ans d'expérience) afin de connaître leurs objectifs et leurs points de vue au sujet du travail et de la carrière. L'interprétation des dernières données révèle que la jeune génération actuelle a passé à un nouveau système de valeur. Alors qu'il s'agissait autrefois de pouvoir compter sur une «solide base financière», cet aspect a fortement perdu en importance. Des thèmes tels que «Work-Life Balance» et le développement personnel sont maintenant de plus en prisés par les jeunes salariés. Le plus intéressant pour eux est maintenant d'avoir accès aux cours de formation continue payés par l'employeur. L'année dernière encore, près de la moitié des personnes donnaient la priorité au «temps de travail flexible», ce qui plaçait ce critère au premier rang. Cette année, on ne le trouve plus qu'en sixième position. Juste derrière cette demande de formation au frais de l'employeur, on trouve le souhait d'une perspective de carrière à l'intérieur de l'entreprise et d'un bon climat de travail.

Informations: http://www.edusys.ch/wissen/news/n05_03_2003.htm

Source: Actualités de la formation professionnelle, Bulletin n° 107, 14.10.2003.

Formation continue: Quand le marché perd la boule

Le titre ci-dessus est celui d'un article du dernier numéro (n° 5/2003) de Panorama, article consacré au marché de la formation continue. Les auteurs constatent à l'exemple du secteur du marketing que non seulement l'offre manque de transparence, mais qu'elle est en retard par rapport aux véritables besoins de nombreuses entreprises. Pour expliquer cette situation, les auteurs avancent que les entreprises ne communiquent pas suffisamment leurs exigences envers la formation et qu'en outre, elles sont incapables d'indiquer leurs besoins à moyen terme en matière de qualification. La modularisation est aussi critiquée, car elle ne favoriserait qu'insuffisamment la créativité, une approche intégrée et globale, ainsi qu'une compréhension de l'économie d'entreprise dépassant le cadre individuel de travail.

Pour commander l'article (en allemand avec résumé en français), écrire à la rédaction de coup d'pouce: r.duerig@email.ch

Newsletter de l'éducation à l'environnement

La Fondation pour l'éducation à l'environnement publie depuis peu une circulaire électronique. Celle-ci renseigne brièvement sur les principales actualités touchant l'éducation à l'environnement en Suisse et indique des liens utiles. En outre, on y présente les nouvelles publications dans ce domaine. La circulaire est publiée régulièrement par e-mail.

Commande: www.umweltbildung.ch/fr/infos/news.asp;
information sur l'éducation pour l'environnement en Suisse: www.umweltbildung.ch

Création d'une association suisse pour la modularisation

L'Association ModuQua – Système modulaire suisse a été fondée à Zurich le 30 septembre dernier. S'appuyant sur les lignes directrices de la loi sur la formation professionnelle, elle veut promouvoir la mise en place et le développement d'un système modulaire. Il s'agit de soutenir la formation initiale et continue au sein de la population et de faciliter l'acquisition ou la reconnaissance de compétences. L'association devient la structure responsable de la centrale de coordination et de Clearing du même nom, qui reconnaîtra les modules des diverses branches professionnelles et qui accordera les labels aux modules reconnus. La participation au système modulaire sous la direction de ModuQua est volontaire. Pour participer, il faut signer la charte ModuQua, où figurent les principes essentiels de la modularisation. Le CECOM Forêt – centrale de coordination pour la formation modulaire dans le champ professionnel Forêt – a participé à la mise

SUITE PAGE 6



Archives photo EFAS

DAVANTAGE DE SÉCURITÉ DANS LA FORÊT PRIVÉE ET PAYSANNE

Les travaux de remise en état après le passage de Lothar ont fait apparaître que la sécurité du travail en forêt privée et paysanne n'est pas la meilleure qui soit. On y déplore trop d'accidents, dont certains mortels. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé un important train de mesures en février 2002, afin d'améliorer la sécurité au travail des personnes qui utilisent une tronçonneuse sans avoir suivi une formation aux travaux forestiers. Un groupe de travail a été chargé de la mise en œuvre. Après avoir fait le point concernant les cours proposés dans ce domaine, il va maintenant s'attaquer à la réalisation des premières mesures concrètes.

Le Conseil fédéral a décidé un train de mesures spéciales en février 2002 afin d'améliorer la sécurité au travail lors des travaux forestiers en forêt privée et paysanne. Il s'agit notamment d'atteindre toutes les personnes qui utilisent une tronçonneuse sans avoir suivi de formation forestière. La décision du Conseil fédéral a été motivée par le grand nombre d'accidents mortels qui se sont produits lors des travaux de remise en état après le passage de Lothar.

Le groupe de travail «Sécurité au travail» chargé de la mise en œuvre est dirigé par la Direction fédérale des forêts (OFEFP). Il se compose de représentants de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) de l'Economie forestière Suisse (EFS) et du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).

Les mesures proposées comprennent notamment l'amélioration de l'offre de cours, l'introduction d'un contrôle des compétences pour le maniement de la tronçonneuse ainsi que d'éventuelles conditions prévues par la législation pour les propriétaires de forêts privées qui effectuent des travaux à la tronçonneuse dans leur forêt. Un renforcement de l'information doit en outre permettre de sensibiliser les personnes concernées aux dangers des travaux à la tronçonneuse et de les inciter à se former en conséquence ou à confier ces travaux à un personnel qualifié.

Dans l'optique d'améliorer l'offre de cours, le groupe de travail a fait réaliser cette année en Suisse une enquête auprès de tous les prestataires de cours concernant l'utilisation de la tronçonneuse. Les résultats doivent permettre de combler les lacunes actuelles dans ce domaine, en collaboration avec les prestataires de cours. L'analyse des résultats montre que quelque 50 prestataires proposent des cours de ce genre dans l'agriculture et la foresterie. Mais comme ces cours ne prévoient presque jamais des normes de qualité et des contrôles indépendants, chaque prestataire peut, comme bon lui semble, en mettre sur pied. Il s'ensuit que la durée et le contenu de ces formations sont très variab-

SUITE PAGE 6

LA PLUS HAUTE DES COMMISSIONS POUR LA FORMATION FORESTIÈRE A DU PAIN SUR LA PLANCHE

Créée en 1989, la Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) termine sa quatrième période administrative à la fin 2003. Ces trois dernières années, comme par le passé, la Commission a traité de nombreux projets touchant la formation forestière et a défendu les intérêts de la branche à l'extérieur. Un travail important l'attend ces prochaines années à la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Une étape importante de la dernière période administrative est sans conteste l'introduction de la nouvelle formation modulaire de «chef d'équipe câble-grue». La CFFF a approuvé cette nouvelle filière après avoir étudié le concept et la preuve du besoin. La Commission s'est également penchée plusieurs fois sur la modularisation. C'est ainsi qu'il y a trois ans, elle a adopté la structure combinée Forêts, qui constitue la base de la modularisation dans le champ professionnel de la forêt. Cette année, c'est la formation complémentaire qui a constitué un des points forts du travail de la CFFF. Au printemps, Res Marty a organisé une table ronde qui a permis de faire le point sur la situation de la formation complémentaire dans la branche forestière. Il en est résulté 10 thèses qui furent approfondies pendant la journée de l'OFEFP du 4 septembre à Lyss.

La Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) est un organe du DETEC, Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Elle est dirigée par Andrea Semadeni, suppléant du Directeur fédéral des forêts, et regroupe tous les acteurs de la formation forestière – par exemple les associations professionnelles et les centres de formation – en qualité de membres ordinaires ou à titre consultatif. La tâche prioritaire de la Commission est de conseiller l'OFEFP/Direction fédérale des forêts en matière de formation et de préparer les décisions. Elle défend les intérêts de la branche forestière à l'extérieur et, tâche importante, assure l'échange d'informations entre les membres.

La dernière séance de la CFFF dans sa période administrative actuelle s'est déroulée les 20 et 21 novembre au Centre de formation du Mont-sur-Lausanne. Le point principal de l'ordre du jour a été consacré à un rapport de bilan par lequel la CFFF rend compte de ses activités entre 2001 et 2003. Le rapport donne aussi une vue d'ensemble sur l'état actuel de la formation forestière.

La CFFF a aussi réfléchi au futur et a discuté des travaux à venir. 11 thèmes principaux associés à divers ordres de priorité ont été retenus. Plusieurs d'entre eux concernent la nouvelle loi sur la formation professionnelle et les changements qui en découlent. Il faudra ainsi rédiger une ordonnance sur la formation des forestiers-bûcherons en remplacement de l'actuel règlement. La nouvelle loi apporte aussi un nouveau mode de financement. La CFFF va donc étudier les possibilités d'assurer le financement futur de la formation forestière. Une haute priorité est accordée au suivi et à la mise en oeuvre de la formation complémentaire. Enfin, la CFFF s'occupera des structures responsables de la formation forestière, des contenus de la nouvelle filière en foresterie à la Haute école spécialisée, ainsi que des structures de coordination en place (CODOC, CECOM Forêt et Centre de formation continue pour ingénieurs forestiers – Fortbildungsstelle für Forstingenieure).

Au terme de cette quatrième période administrative, quelques membres de la CFFF – dont certains qui occupaient des fonctions depuis de nombreuses années – se retirent. Il s'agit de Hans Sonderegger, représentant de la CNA, Andrea Buchli, représentant de la SSF (Groupe spécialisé forêt de la SIA) et de la Société forestière suisse, ainsi que de Thyl Eichhorn, qui a représenté à l'origine l'Association suisse du personnel forestier. La composition définitive de la commission pour la cinquième période administrative n'est pas encore fixée. Les membres de la CFFF sont nommés par le chef du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

Rolf Dürig, chargé d'information de la CFFF



sur pied de ModuQwa.
Informations: CECOM Forêt, c/o Bureau Rolf Dürig, tél. 061 422 11 66.

Nouveaux diplômés à Lyss et Maienfeld

31 candidats – 15 alémaniques et 16 romands – ont reçu leur diplôme tant désiré de forestier EFS le 26 septembre au Centre de formation forestière de Lyss. De même, 22 candidats ont obtenu leur diplôme le 3 octobre au Centre de Maienfeld.

Chaque centre de formation a fêté comme il se doit l'aboutissement de ce cycle de formation intensive de deux ans qui se déroulait pour la première fois sur la base du nouveau système partiellement modulé.

Les gardes forestiers fraîchement diplômés dans une filière axée sur la pratique peuvent maintenant se charger de nouvelles tâches en tant que cadres d'une entreprise forestière ou d'une exploitation publique, dans l'équipe spécialisée d'un service cantonal des forêts, ainsi que dans d'autres organisations ou dans l'économie privée. Lyss et Maienfeld accueilleront des nouvelles volées en janvier 2004.

Les candidats gardes forestiers diplômés en 2003 sont:

Gardes forestiers de Suisse romande diplômés à Lyss:

- Frédéric Blum, Rougemont, VD
- Pierre Boillat, Les Genevez, JU
- Yann Bornand, Belmont/Yverdon, VD
- Hilaire Dubosson, Troistorrents, VS
- Guy Favre, Bretonnières, VD
- Patrick Ginggen, Le Mont, VD
- Olivier Gouneaud, Sergy (France),
- David Holland, Ste-Croix, VD
- Claude Limat, Prez-vers-Noréaz, FR
- Gil Loetscher, Echallens, VD
- Christian Lüthi, Les Ponts-de-Martel, NE
- Toni Oppliger, Tavannes, BE
- Bastien Siggen, Juriens, VD
- Andréa Stoll, Prilly, VD
- Nicolas Thierrin, Cheiry, FR
- Nicolas Vuillemez, Boudevilliers, NE

Gardes forestiers de Suisse alémanique diplômés à Lyss:

- Reto Amrein, Littau, LU
- Stefan Burch, Würenlos, AG
- Lukas Hebeisen, Bern, BE
- Erich Helfenstein, Hochdorf, LU
- Martin Imgrüth, Villars-sur-Glâne, FR
- Daniel Marti, Biel, BE
- André Minnig, Reigoldswil, BL
- Christian Müller, Gebenstorf, AG
- Roland Perren, Lyss, BE
- Markus Rüfenacht, Lützelflüh, BE
- Bruno Schnell, Bödingen, FR
- Christoph Spuler, Endingen, AG
- Beat Steffen, Schöftland, AG
- Michael Tobler, Birsfelden, BL
- Thomas Wenger, Gurzelen, BE

Gardes forestiers de Suisse alémanique diplômés à Maienfeld:

- Roger Anthamatten, St. Margrethenberg, SG
- Martin Bantli, Jenins, GR
- Walter Berchtold, Giswil, OW
- Mirko Beti, Can Carlo, TI
- Paul Betschart, Steinen, SZ
- Damian Caminada, Niederurnen, GL
- Franco Cramer, San Carlo, TI
- Alexander Good, Speicher, AR
- Patrick Gränicher, Diessenhofen, TG
- Rätus Hemmi, Trimmis, GR
- Stefan Holenstein, Schachen, AR
- Daniel Lüscher, Sarn, GR
- Dominik Mannhart, Bonaduz, GR
- Fiorenzo Mottini, Biasca, TI
- Luca Pedrini, Airolo-Nante, TI
- Alexander Plaschy, Maienfeld, GR
- Jörg Rüdisüli, Schänis, SG
- Christian Schaerer, Aadorf, TG
- Mathias Scherrer, Uznach, SG
- Martin Schuler, Rothenthurm, SZ
- Arno Tuena, Bonaduz, GR
- Thomas Voneschen, Felsberg, GR

DAVANTAGE DE SÉCURITÉ...

les. Leur diffusion est en outre insatisfaisante. Enfin, en raison d'un système compliqué de versement de contributions, les frais pour les participants varient fortement. Souvent, les participants n'apprennent d'ailleurs leur montant qu'à l'issue du cours. Ce ne sont là que quelques-uns des motifs qui expliquent pourquoi de nombreuses personnes intéressées n'ont pu suivre une formation dans ce domaine.

L'introduction d'un contrôle des compétences pour le maniement de la tronçonneuse constitue une autre mesure importante permettant d'améliorer la sécurité au travail pour les personnes ne bénéficiant pas d'une formation forestière. Une nouvelle disposition de la loi fédérale sur les forêts indiquera que les travaux de récolte du bois et les travaux à la tronçonneuse effectués en forêt contre rémunération ou à titre privé ne pourront plus être exécutés que par des personnes justifiant d'une formation ou d'une certaine expérience. Le groupe de travail «Sécurité au travail» va soumettre aux cantons, cet hiver encore, une proposition uniforme de mise en œuvre et de contrôle des compétences. Cette proposition tiendra compte des expériences faites par les 16 cantons qui prévoient dans leurs lois forestières des dispositions concernant une formation minimale.

Lors de la révision partielle de la loi sur les forêts, le législateur examinera en outre la possibilité d'introduire une autre disposition stipulant que seuls les propriétaires de forêts qui peuvent prouver qu'ils sont en mesure d'exécuter les travaux en forêt dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions de sécurité bénéficieront d'aides financières et d'indemnités.

Ces mesures seront accompagnées, dès l'an prochain, d'un renforcement de l'information. C'est ainsi que le groupe de travail sensibilisera toutes les personnes qui achètent une tronçonneuse ou qui l'utilisent sans bénéficier d'une formation adéquate aux dangers que cela comporte. Il les incitera en outre à respecter les prescriptions de sécurité.

Markus Breitenstein*

* Markus Breitenstein est garde forestier et propriétaire de l'entreprise Breitenstein Forstservice s.a.r.l. à Steinmaur ZH. Il est mandaté par le groupe de travail en qualité de collaborateur technique pour mettre les mesures en œuvre.



Exposition spéciale à la foire forestière

De très nombreuses personnes ont visité l'exposition spéciale. Leur écho fut très positif. Il n'a pas échappé aux visiteurs que les organisateurs avaient utilisé beaucoup de bois. Les journaux de travail et les herbiers exposés par CODOC ont également été consultés et commentés avec grand intérêt (voir l'article «Des journaux de travail de qualité» dans ce numéro).

Manuel pour forestiers-bûcherons

L'élaboration du manuel se poursuit. Un CD-ROM, qui contiendra entre autres un secteur consacré aux bois, y sera intégré. Une structure interactive

permettra d'apprendre les arbres et arbustes forestiers et non forestiers. Le CD contiendra aussi une version adaptée des questions d'examen et des documents relatifs au journal de travail.

A l'avenir donc, l'ensemble des documents anciens et nouveaux sera rassemblé sur un seul support.

Rappel: CODOC vend un grand nombre de documents, y compris brochures et médias. Les commandes sont à adresser à:

CODOC, case postale 339, 3250 Lyss
Mail: admin@codoc.ch
Tél: 032 386 12 45, Fax: 032 386 12 46

Notre bulletin vous plaît-il? Avez-vous des suggestions à nous faire ou des informations à nous communiquer? Alors prenez contact avec nous: CODOC

Rédaction «coup d'pouce»
Rolf Dürig
Case postale 339, 3250 Lyss
tél. 032 386 12 45,
fax 032 386 12 46

Le prochain numéro de «coup d'pouce» paraîtra en avril 2004.
Délai rédactionnel:
28 février 2004.

Impressum

Editeur: CODOC
Service de coordination et de documentation pour la formation forestière
Hardernstrasse 20, CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45,
fax 032 386 12 46,
admin@codoc.ch, www.codoc.ch

Rédaction: Rolf Dürig
Réalisation graphique:
Anex & Roth
Visuelle Gestaltung, Basel

CONCOURS CONCOURS CONCOURS CONCOURS

Une prise de vue inhabituelle

Coup d'pouce publie cette année une photo d'une ville helvétique dans chaque numéro. Les lectrices et lecteurs peuvent deviner de quelle ville il s'agit. Nous allons naturellement rendre la tâche un peu plus difficile que ne le ferait une simple carte postale. Nous vous souhaitons bien du plaisir dans votre travail de détective!

Les prix qui vous attendent:

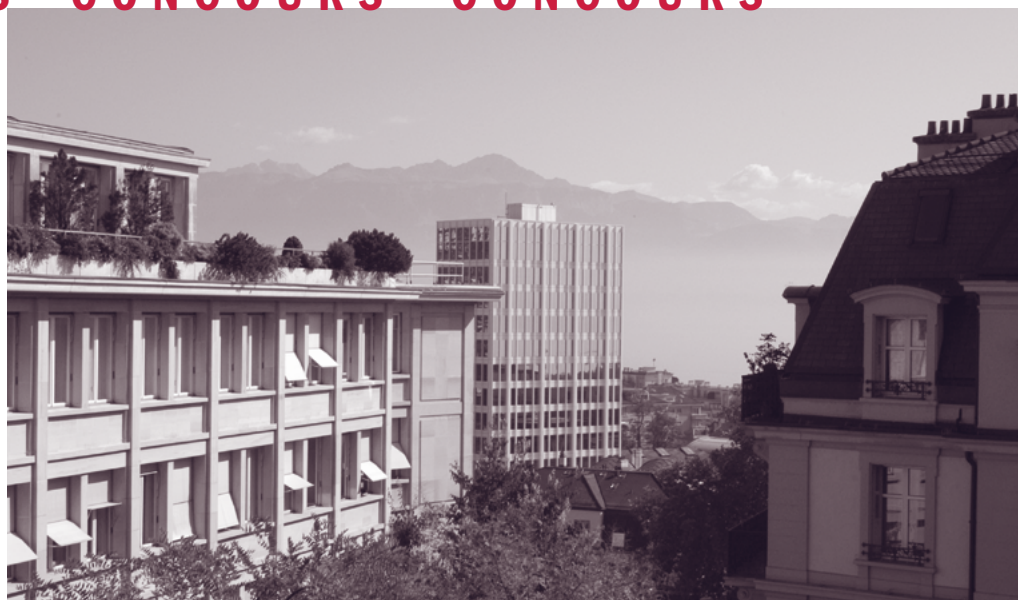
- 1^{er} prix: bon de voyage de Fr. 120.–
- 2^e prix: bon de voyage de Fr. 60.–
- 3^e prix: bon de voyage de Fr. 30.–

La solution et les gagnants seront dévoilés dans le numéro suivant.

Si plusieurs réponses justes nous parviennent, c'est le sort qui départagera. Les collaborateurs du CODOC ne peuvent pas participer. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours.

Nous attendons vos solutions jusqu'au 31 décembre 2003 au plus tard:

CODOC, case postale 339, 3250 Lyss,
admin@codoc.ch,
indication: Concours



Résultats du concours présenté dans Coup d'pouce n° 2/03:

La ville dont il fallait trouver le nom était Berne. Les gagnants suivants ont été tirés au sort:

- 1^{er} prix: Michel von Fischer, Berne
- 2^e prix: Oskar Hugentobler, Andeer
- 3^e prix: Ueli Frey, Lucerne

Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.pl. sans tarder votre nouvelle adresse
ou les corrections éventuelles.

(CODOC; Tél. 032 386 12 45, Fax 032 386 12 46, admin@codoc.ch)

Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! «coup d'pouce» – l'organe spécialisé
de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an.
Il est envoyé gratuitement aux intéressés.



Seuls ceux qui se forment de façon permanente restent à jour: des forestiers participant au cours «Champignons en forêt» observent des mycorhizes sous le binoculaire. Cette formation a été organisée en septembre 2003 par l'association argovienne des forestiers dans le cadre du programme de mise en oeuvre de la protection de la nature en forêt. Photo: R.Dürig

DES JOURNAUX DE TRAVAIL DE QUALITÉ

Voilà deux ans que CODOC a instauré le concours national destiné à récompenser les meilleurs journaux de travail. Il se déroulera cette année pour la troisième fois consécutive. Chaque canton peut envoyer au maximum trois journaux. Cette année, le jury mis sur pied par CODOC a reçu 31 journaux. Il les a analysés sur la base de 11 critères, avant de dresser le palmarès.

Un prix a pu être offert à chaque participant. Les cinq meilleurs journaux ont été exposés à la foire internationale de Lucerne, du 21 au 25 août 2003, dans le cadre de l'exposition spéciale. En outre, le responsable du projet, Geri Ziegler, a tiré des différents journaux toute une série d'extraits qui ont retenu l'attention par leur qualité ou leur originalité. Ces documents ont été plastifiés et fixés sur des parois mobiles où de nombreux visiteurs ont pu les admirer. Konrad Häne, philatéliste réputé pour sa collection de motifs de forêts et de paysages, a mis en outre une partie de ses timbres à disposition de l'exposition.

Le concours et la présentation représentent une action globalement réussie. Ils permettent d'une part d'illustrer les travaux très variés du forestier-bûcheron et, d'autre part, de montrer l'énorme enthousiasme et l'important travail qui sont en jeu lors de l'élaboration du journal de travail.

CODOC organisera à nouveau ce concours l'année prochaine. Mais ce projet ne pourra se réaliser que si les cantons et les apprentis participent et que si l'on trouve un nombre suffisant de sponsors prêts à offrir les prix distribués aux lauréats.

Palmarès

- 1^{er} rang:** Roger Hollenstein, Sirnach TG
2^e rang: Felice Crottogini,
Schachen bei Herisau SG
Nora Gasser, Matt GL
Thomas Rempfler, Appenzell AI
5^e rang: Roman Thoma, Niederurnen GL
Christian Wälti, Giswil OW
7^e rang: Egon Hohenegger, Valchava GR
Remo Malgiaritta, Münstair GR

Listes des sponsors du concours de journaux d'apprentissage

Service des forêts AG, Service des forêts et de la chasse UR, Service du paysage et de la nature ZH, Office des forêts BE, Service des forêts et de la faune FR, Service des forêts GR, Bayer-Schweiz AG Roggwil, Service des forêts TG, Huber & Co AG Frauenfeld, Service cantonal des forêts GL, Service cantonal des forêts SG, Service cantonal des forêts SO, Lignum Zurich, Service cantonal des forêts NW, Repapress AG Amriswil, Roland Schmid Zofingue, Ruedi Walser Rebstein, Screenbox AG Roggwil, STIHL AG Mönchaltorf, Suva Lucerne, Swissforest Oberhofen, ASF Granges, ASEFOR Berne, Association d'économie forestière OW, EFS Soleure

Otto Raemy, Directeur CODOC

P.P.

3000 Bern 21